

CAHIER DES CHARGES

Projet d'acquisition de trois (3) véhicules tout-terrain et de trois (3) ambulances pour le renforcement logistique de Zanmi Lasante

Référence de l'appel d'offres	ZL_15-07-2026 / AV-Cross Site / PIH
Type de procédure	Appel d'offres ouvert
Allotissement	- Lot 1 — 3 véhicules tout-terrain - Lot 2 — 3 ambulances (offres par lot autorisées)
Date limite de soumission	10 Août 2026 à 16 h 00 (heure d'Haïti)
Soumission par courriel	zlocalprocurement@pih.org
Objet du courriel (obligatoire) et nom du soumissionnaire	AO ZL_15-07-2026 /

TABLE DES MATIÈRES

1. Contexte et justification du projet.....	4
2. Présentation de Zanmi Lasante	4
3. Objectifs du projet.....	5
3.1 Objectif général.....	5
3.2 Objectifs spécifiques	5
4. Portée du marché.....	5
4.1 Allotissement et offres partielles.....	6
4.2 Spécification des véhicules et règle d'équivalence	6
5. Spécifications techniques générales	7
6. Description détaillée des véhicules tout-terrain (Lot 1).....	7
6.1 Véhicule 1 – Pick-up double cabine 4x4	8
6.2 Véhicules de transport 4x4.....	8
7. Exigences relatives aux ambulances (Lot 2).....	9
7.1 Quantité.....	9
7.2 Description générale et norme de référence.....	9
7.3 Caractéristiques techniques minimales	10
7.4 Équipements médicaux minimums requis	11
8. Conditions administratives et participation.....	11
9. Présentation des offres	11
9.1 Modalités d'envoi par courriel	12
9.2 Questions et clarifications (Q&R).....	122
9.3 Validité des offres	122
9.4 Pièces à fournir	122
10. Critères d'évaluation des offres	13
10.1 Règle de départage en cas d'égalité	144
10.2 Outils d'évaluation.....	144
11. Modalités de livraison et réception	144
11.1 Réception contradictoire et droit de rejet.....	144
12. Garantie et service après-vente	155
13. Obligations du fournisseur	155
14. Obligations de Zanmi Lasante	155
15. Conditions financières et contractuelles	155
15.1 Dispositions contractuelles	165
15.2 Échéancier de paiement	165

📍 18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

☎ Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

15.3 Risque de change	166
16. Pénalités et résiliation	166
16.1 Barème des pénalités de retard.....	166
16.2 Résiliation	166
17. Vérification et conformité.....	166
18. Résultats attendus.....	176
19. Dispositions finales.....	176
20. PSEAH — Protection contre l’Exploitation, les Abus et le Harcèlement Sexuels	177
20.1 Définitions.....	177
20.2 Engagements requis du fournisseur	177
20.3 Mécanismes de signalement.....	187
20.4 Sanctions et résiliation	187
Annexe A — Formulaire d’offre technique standardisé	199
Annexe B — Bordereau des prix unitaires	20
Annexe C — Formulaire d’éthique et code de conduite fournisseur	21
Annexe D — Procès-verbal de réception technique	25
Annexe E — Déclaration de conflit d’intérêts.....	26
Annexe F — Checklist de conformité médicale des ambulances	27

1. Contexte et justification du projet

Zanmi Lasante, partenaire de l'organisation internationale Partners In Health (PIH), est une organisation non gouvernementale à but non lucratif œuvrant depuis plusieurs décennies en Haïti dans le domaine de la santé publique et du développement communautaire.

L'organisation intervient principalement dans les régions rurales et enclavées du pays afin de garantir l'accès aux soins de santé aux populations vulnérables, particulièrement celles vivant dans des zones difficiles d'accès.

Dans le cadre de ses activités médicales, communautaires et logistiques, Zanmi Lasante assure quotidiennement :

- Le transport du personnel médical et administratif ;
- La supervision des structures de soins ;
- L'acheminement des médicaments et des équipements médicaux ;
- Les interventions d'urgence ;
- Le transfert des patients ;
- La coordination des opérations humanitaires.

Cependant, la dégradation continue du contexte sécuritaire dans plusieurs régions du pays, notamment dans la commune de Mirebalais et ses environs, a fortement affecté les capacités logistiques de l'organisation.

Zanmi Lasante a subi une perte significative de sa flotte automobile, estimée à près de 28 %, réduisant considérablement la mobilité des équipes opérationnelles. Cette situation a entraîné :

- Des retards dans les déplacements du personnel ;
- Des difficultés de supervision des sites ;
- Des interruptions de certaines activités médicales ;
- Une surcharge de la flotte restante ;
- Une augmentation des coûts de maintenance ;
- Une diminution de la capacité de réponse aux urgences.

Les sites de Baptiste, Tilory, Cerca-la-Source, Lascahobas, Thomonde et Cange sont particulièrement affectés par ce manque de moyens de transport.

Dans ce contexte, Zanmi Lasante souhaite procéder à l'acquisition de trois (3) véhicules tout-terrain et de trois (3) ambulances afin de renforcer durablement sa capacité opérationnelle et d'assurer la continuité des soins dans les zones desservies.

2. Présentation de Zanmi Lasante

Zanmi Lasante (ZL) a été fondée au début des années 1980 pour répondre à ces besoins de santé dans la communauté rurale de Cange. L'institution s'est depuis étendue à un réseau de 15

📍 18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

☎ Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

cliniques et hôpitaux à travers le Plateau Central et le Bas-Artibonite, deux des régions les plus défavorisées et les plus reculées du pays.

Zanmi Lasante est le plus grand fournisseur de soins de santé d'Haïti en dehors du gouvernement haïtien, travaillant en étroite relation avec le Ministère de la Santé Publique et de la Population, et dessert une population de plus de 1,3 million de personnes. Zanmi Lasante emploie près de 7000 personnes, dont 2 500 agents de santé communautaire, pour fournir des soins primaires, des soins de santé maternelle et infantile, des services de lutte contre le VIH et la tuberculose et des soins secondaires et tertiaires plus avancés.

En établissant des relations à long terme avec le gouvernement, Zanmi Lasante s'efforce d'atteindre deux objectifs primordiaux :

- Apporter les avantages de la science médicale moderne à ceux qui en ont le plus besoin;
- Servir d'antidote au désespoir.

3. Objectifs du projet

3.1 Objectif général

Renforcer les capacités logistiques et opérationnelles de Zanmi Lasante par l'acquisition de véhicules robustes, fiables et adaptés aux réalités géographiques et sécuritaires d'Haïti.

3.2 Objectifs spécifiques

Le projet vise à :

- Améliorer la mobilité des équipes médicales et administratives ;
- Renforcer les capacités de supervision des sites ;
- Améliorer les capacités d'intervention d'urgence ;
- Assurer le transfert sécuritaire des patients ;
- Optimiser le transport du matériel médical ;
- Réduire la pression sur la flotte existante ;
- Diminuer les interruptions logistiques ;
- Améliorer la coordination inter-sites ;
- Renforcer la continuité des soins dans les zones reculées.

4. Portée du marché

Le présent marché porte sur :

📍 18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

☎ Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

- La fourniture de trois (3) véhicules tout-terrain ;
- La fourniture de trois (3) ambulances entièrement équipées ;
- La livraison des véhicules ;
- L'inspection technique ;
- La fourniture des documents administratifs ;
- La garantie constructeur ;
- Le service après-vente ;
- La disponibilité des pièces de rechange.

Les véhicules devront être neufs, de fabrication récente, sans usage antérieur et conformes aux normes internationales de qualité et de sécurité.

4.1 Allotissement et offres partielles

Le marché est divisé en deux (2) lots distincts. Les soumissionnaires peuvent répondre à un seul lot ou aux deux lots ; les offres partielles par lot sont expressément autorisées. Chaque lot fait l'objet d'une grille d'évaluation distincte et donnera lieu à un contrat distinct (Art. 10 et Art. 15).

Lot	Désignation	Composition
Lot 1	Véhicules tout-terrain	1 pick-up double cabine 4x4 + 2 véhicules de transport 4x4 (9 places)
Lot 2	Ambulances	3 ambulances 4x4 entièrement équipées (Type B EN 1789:2020)

4.2 Spécification des véhicules et règle d'équivalence

Conformément aux principes de transparence, d'équité et de mise en concurrence, aucune marque ni aucun modèle spécifique ne sont imposés dans le cadre de la présente consultation.

Les véhicules proposés devront satisfaire aux spécifications techniques minimales définies aux sections 5, 6 et 7 du présent Cahier des Charges.

À titre purement indicatif et non limitatif, des véhicules de type Toyota Land Cruiser Série 70, Nissan Patrol ou tout autre modèle équivalent ou supérieur peuvent répondre aux exigences attendues.

Critères minimaux d'équivalence pour les véhicules tout-terrain :

- Motorisation diesel ;
- Transmission intégrale (4x4) ;
- Puissance minimale de 131 chevaux ;
- Cylindrée minimale de 4,2 litres ;
- Suspension renforcée adaptée aux conditions routières difficiles ;

📍 18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

☎ Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

- Garde au sol élevée permettant une circulation sur des routes non aménagées ;
- Robustesse et aptitude démontrée à une utilisation intensive en milieu rural ;
- Disponibilité avérée des pièces de rechange et des services de maintenance en Haïti ou dans la région Caraïbe.

Toute offre proposant un véhicule équivalent ou supérieur devra être accompagnée des fiches techniques officielles du constructeur ainsi que de toute documentation permettant de démontrer la conformité aux exigences minimales du présent Cahier des Charges.

Le comité d'évaluation se réserve le droit d'apprécier l'équivalence technique des véhicules proposés sur la base des documents soumis.

5. Spécifications techniques générales

Les véhicules proposés devront répondre aux exigences minimales suivantes :

- Transmission intégrale 4x4 ;
- Adaptation aux routes difficiles et non pavées ;
- Haute résistance mécanique ;
- Motorisation diesel ;
- Faible consommation de carburant ;
- Grande disponibilité des pièces de rechange ;
- Suspension renforcée ;
- Garde au sol élevée ;
- Pneus adaptés aux terrains difficiles ;
- Freinage sécurisé ;
- Fiabilité éprouvée ;
- Facilité d'entretien ;
- Capacité de charge élevée.

Les véhicules devront également être conformes aux normes environnementales et sécuritaires applicables.

6. Description détaillée des véhicules tout-terrain (Lot 1)

6.1 Véhicule 1 – Pick-up double cabine 4x4

Quantité : un (1) véhicule.

Caractéristiques techniques minimales :

Description	Spécifications
Type	Pick-up double cabine
Nombre de portes	4
Transmission	Manuelle – 5 vitesses minimum
Motorisation	6 cylindres en ligne – 4,2 L minimum
Puissance	131 chevaux minimum
Carburant	Diesel
Transmission intégrale	4x4
Suspension avant	Ressorts hélicoïdaux
Suspension arrière	Lames de ressort
Freinage avant	Disques ventilés
Freinage arrière	Tambours
Pneus	750 x 16 12 ply
Jantes	En fer
Réservoir	68 litres minimum
Nombre de places	5
Charge utile (payload)	1 000 kg minimum
Plateau de chargement	Longueur intérieure $\geq$ 1,50 m ; couvre-plateau (tonneau cover) requis

Équipements minimums requis :

- Climatisation ;
- Ceintures de sécurité ;
- Airbags ;
- ABS ;
- Roue de secours ;
- Cric et accessoires ;
- Trousse à outils ;
- Extincteur ;
- Tapis de sol ;
- Radio ;
- Verrouillage centralisé.

6.2 Véhicules de transport 4x4

Quantité : deux (2) véhicules.

📍 18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

☎ Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

Caractéristiques techniques minimales :

Description	Spécifications
Type	Véhicule fermé 5 portes
Transmission	Manuelle – 5 vitesses minimum
Motorisation	6 cylindres en ligne – 4,2 L minimum
Puissance	131 chevaux minimum
Carburant	Diesel
Transmission intégrale	4x4
Suspension avant	Ressorts hélicoïdaux
Suspension arrière	Lames de ressort
Freinage avant	Disques ventilés
Freinage arrière	Tambours
Pneus	750 x 16 12 ply
Jantes	En fer
Réservoir	68 litres minimum
Nombre de places	9

Équipements minimums requis :

- Climatisation ;
- Ceintures de sécurité ;
- ABS ;
- Airbags ;
- Roue de secours ;
- Trousse à outils ;
- Extincteur ;
- Vitres électriques ou manuelles ;
- Radio ;
- Tapis de sol ;
- Verrouillage centralisé.

7. Exigences relatives aux ambulances (Lot 2)

7.1 Quantité

Trois (3) ambulances.

7.2 Description générale et norme de référence

Les ambulances devront être spécialement aménagées pour le transport sécurisé des patients et adaptées aux conditions routières difficiles rencontrées en Haïti. Elles devront être entièrement équipées et prêtes à être utilisées immédiatement après leur livraison.

Type et norme. Les ambulances requises sont du Type B – Ambulance de Soins Médicaux d’Urgence (SMU), conçues pour assurer le maintien des fonctions vitales du patient pendant le transport (capacité minimale BLS, capacité ALS souhaitée). Elles devront être conformes à la norme EN 1789:2020 (Type B) ou à une norme équivalente reconnue. Le soumissionnaire devra fournir une attestation de conformité à cette norme ou, à défaut, justifier l’équivalence de sa proposition.

7.3 Caractéristiques techniques minimales

Description	Spécifications
Type	Ambulance 4x4 – Type B (SMU / EN 1789:2020)
Nombre de portes	3 minimum
Transmission	Manuelle – 5 vitesses minimum
Motorisation	6 cylindres en ligne – 4,2 L minimum
Puissance	131 chevaux minimum
Carburant	Diesel
Transmission intégrale	4x4
Suspension	Renforcée
Freinage avant	Disques ventilés
Freinage arrière	Tambours
Pneus	750 x 16 12 ply
Jantes	En fer
Réservoir	68 litres minimum
Compartiment patient (dimensions int.)	Longueur ≥ 220 cm ; largeur ≥ 160 cm ; hauteur ≥ 140 cm (travail en position semi-debout). Schéma d’aménagement intérieur à joindre à l’offre technique.
Système électrique	Batterie auxiliaire ≥ 100 Ah ; alternateur ≥ 120 A ; prises 12 V et 220 V dans le compartiment patient ; onduleur (inverter) pour équipements 220 V ; circuit de charge séparé pour la batterie auxiliaire.
Climatisation compartiment patient	Avant et arrière ; maintien d’une température ≤ 26 °C pour une température extérieure ≤ 40 °C (conditions haïtiennes). Puissance frigorifique à préciser dans la fiche technique.
Signalisation externe	Bandes rétro-réfléchissantes sur tout le périmètre ; croix (verte ou rouge) sur les flancs et à l’arrière ; inscription «

Description	Spécifications
	AMBULANCE » en lettres ≥ 15 cm à l'avant et à l'arrière ; couleur de base blanche.
Capacité	Conducteur + personnel médical + espace patient (civière adulte standard 183 cm)

7.4 Équipements médicaux minimums requis

Chaque ambulance devra être équipée au minimum de :

- Civière principale et système de fixation de civière ;
- Cylindre d'oxygène fixe de type E (660 L) au minimum, complété d'un cylindre de type M (3 400 L) pour les trajets longs, avec régulateur de débit, manomètre et support de fixation sécurisé ; autonomie minimale de 4 heures à 6 L/min ;
- Set de colliers cervicaux (3 tailles) ;
- Planche dorsale adulte (backboard) ;
- Support de perfusion ;
- Éclairage médical intérieur ;
- Sirène et gyrophares ;
- Extincteur ;
- Batterie auxiliaire ;
- Compartiments de rangement ;
- Revêtement intérieur lavable ;
- Ventilation adaptée.

Les ambulances devront être livrées avec tous les accessoires nécessaires à leur bon fonctionnement. La conformité de chaque équipement médical est vérifiée à l'aide de la checklist médicale (Annexe F).

8. Conditions administratives et participation

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux firmes légalement constituées et enregistrées en Haïti ou dans leur pays d'établissement, et capables de démontrer :

- Leur capacité juridique ;
- Leur capacité financière ;
- Leur capacité technique ;
- Leur expérience dans la fourniture de véhicules et/ou d'ambulances ;
- Leur capacité logistique à assurer la livraison et le service après-vente, le cas échéant.

Les soumissionnaires sont tenus de respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables ainsi que les exigences de conformité de Zanmi Lasante, notamment :

- La soumission au criblage (screening) obligatoire sur les listes OFAC et CSI préalablement à toute attribution de marché ou contractualisation ;
- La remise d'une déclaration écrite relative aux conflits d'intérêts ainsi qu'un engagement d'abstention en cas de conflit d'intérêts avéré (Annexe E) ;
- La signature du formulaire d'éthique et du Code de conduite des fournisseurs, incluant les engagements relatifs à la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels (PSEAH) (Annexe C) ;
- L'absence de toute pratique de fraude, de corruption, de collusion ou de toute autre pratique prohibée susceptible de fausser la concurrence.

9. Présentation des offres

Les offres devront être rédigées en langue française et transmises uniquement par courriel à l'adresse zlocalprocurement@pih.org, selon les modalités ci-dessous.

9.1 Modalités d'envoi par courriel

- Adresse unique de réception : zlocalprocurement@pih.org ;
- Objet du courriel standardisé et obligatoire : « AO ZL_15-07-2026 / » ;
- Format imposé : fichiers PDF uniquement (offre technique, offre financière et pièces administratives) ;
- Taille maximale des pièces jointes : 25 Mo. Au-delà, un lien de téléchargement sécurisé (WeTransfer, OneDrive ou Google Drive) valable jusqu'à la date limite est admis ;
- Accusé de réception : Zanmi Lasante adressera un accusé de réception par courriel dans les 24 heures ouvrables suivant la réception. Il appartient au soumissionnaire de réclamer cet accusé en cas de non-réception ;
- Date limite de soumission : 10 Août 2026 à 16 h 00 (heure d'Haïti). Toute offre reçue après ce délai sera écartée.

9.2 Questions et clarifications (Q&R)

Les soumissionnaires peuvent adresser leurs demandes de clarification technique ou administrative par courriel à zlocalprocurement@pih.org. La date limite de réception des questions est fixée au 21 Juillet 2026. Zanmi Lasante s'engage à diffuser ses réponses, de manière anonymisée, simultanément à l'ensemble des firmes invitées, au plus tard le 28 Juillet 2026.

9.3 Validité des offres

La durée minimale de validité des offres est fixée à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission (10 Août 2026).

9.4 Pièces à fournir

Les soumissionnaires devront fournir les documents suivants :

18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

- Le formulaire d'offre technique standardisé dûment complété (Annexe A) ;
- Le bordereau des prix unitaires dûment complété (Annexe B), offre financière en gourdes (HTG) ou en dollars américains (USD) ;
- Un quitus ou une patente à jour ;
- Une pièce d'identité valide (représentant légal) ;
- Le formulaire d'éthique et le code de conduite fournisseur signés (Annexe C, engagements PSEAH) ;
- La déclaration de conflit d'intérêts dûment signée (Annexe E) ;
- Un calendrier prévisionnel de livraison ;
- Les fiches techniques des véhicules et, pour les ambulances, l'attestation de conformité EN 1789:2020 ou justificatif d'équivalence ;
- Les conditions de garantie et les informations relatives au service après-vente ;
- Les références de projets similaires vérifiables ;
- L'indication de la durée de validité de l'offre (≥ 90 jours).

Lorsque les offres sont présentées en gourdes et en dollars américains, leur comparaison est effectuée sur la base du taux de change de référence de la Banque de la République d'Haïti (BRH) en vigueur à la date d'ouverture des offres.

10. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation est conduite par lot (Lot 1 et Lot 2), chaque lot étant noté séparément sur 100 points selon la grille ci-dessous.

Seuil minimum de conformité technique : seules les offres ayant obtenu un score technique (Section A) supérieur ou égal à 35/50 sont éligibles à l'évaluation financière. Les offres en deçà de ce seuil sont éliminées avant ouverture financière.

Critères / Sous-critères	Points
A. OFFRE TECHNIQUE	50 points
A.1.a Conformité des véhicules tout-terrain aux spécifications mécaniques requises	10 pts
A.1.b Conformité des ambulances aux spécifications mécaniques requises	8 pts
A.1.c Conformité des équipements médicaux des ambulances (EN 1789 Type B)	6 pts
A.2.a Existence d'un réseau de service après-vente en Haïti ou dans la Caraïbe	4 pts
A.2.b Certification qualité ISO 9001 (ou équivalent) du fabricant	4 pts
A.3 Durée et étendue de la garantie ; qualité du SAV et disponibilité des pièces en Haïti	10 pts
A.4 Exhaustivité de la documentation technique (fiches, manuels, certifications, homologations)	5 pts

Critères / Sous-critères	Points
A.5 Expérience prouvée du fournisseur (références ONG/humanitaires vérifiables)	3 pts
B. OFFRE FINANCIÈRE	30 points
B.1 Compétitivité des prix unitaires par type de véhicule (référence marché international)	14 pts
B.2 Complétude et transparence de l'offre financière (coûts, expédition, taxes, assurances)	10 pts
B.3 Rapport qualité/prix global et conditions de paiement proposées	6 pts
C. DÉLAI DE LIVRAISON	20 points
C.1 Respect et faisabilité du délai proposé (cible : 30 à 45 jours ouvrables après signature)	10 pts
C.2 Qualité et réalisme du plan de livraison (logistique, transit, douanes en Haïti)	7 pts
C.3 Capacité démontrée à livrer au lieu désigné (Cap-Haïtien ou Hinche)	3 pts
TOTAL	100 points

10.1 Règle de départage en cas d'égalité

En cas d'égalité de score total entre deux offres : (1) l'offre présentant le score technique (Section A) le plus élevé est retenue ; (2) en cas d'égalité persistante, l'offre présentant le prix le plus bas est retenue ; (3) si l'égalité subsiste, Zanmi Lasante peut inviter les firmes concernées à soumettre une offre financière finale améliorée.

10.2 Outils d'évaluation

L'évaluation technique des ambulances s'appuie sur la checklist de conformité médicale (Annexe F), complétée par le référent médical de ZL pour chaque offre du Lot 2.

11. Modalités de livraison et réception

Lieux de livraison : Cap-Haïtien ou Hinche.

Le fournisseur devra : assurer une livraison complète ; respecter le délai convenu ; fournir tous les documents nécessaires ; assurer l'inspection technique ; livrer les véhicules prêts à être utilisés.

Délais de livraison : les véhicules devront être livrés dans un délai compris entre 30 et 45 jours ouvrables après validation du bon de commande.

11.1 Réception contradictoire et droit de rejet

- La réception donne lieu à un procès-verbal de réception contradictoire (Annexe D) signé par les deux parties, véhicule par véhicule ;

📍 18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

☎ Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

- Toute non-conformité constatée est consignée comme réserve, assortie d'un délai de correction ≤ 10 jours ouvrables ;
- En cas de non-conformité majeure non corrigée dans le délai imparti, Zanmi Lasante dispose d'un droit de rejet définitif du ou des véhicules concernés, avec application immédiate des pénalités prévues à l'Art. 16 ;
- Le fournisseur procède au remplacement de tout véhicule définitivement rejeté à ses frais et dans les meilleurs délais.

12. Garantie et service après-vente

Le fournisseur devra offrir : une garantie constructeur minimale de 24 mois ; un service après-vente ; un accompagnement technique ; la disponibilité des pièces de rechange ; une assistance en cas de panne. Les conditions de garantie devront être clairement précisées dans l'offre.

13. Obligations du fournisseur

Le fournisseur retenu devra :

- Fournir des véhicules conformes ;
- Respecter les délais ;
- Garantir la qualité des équipements ;
- Assurer la conformité administrative ;
- Respecter les normes de sécurité ;
- Respecter ses engagements d'intégrité, d'éthique et de conformité (PSEAH, lutte contre la fraude et la corruption) ;
- Collaborer avec Zanmi Lasante durant toute la durée du marché.

14. Obligations de Zanmi Lasante

Zanmi Lasante s'engage à : faciliter les procédures administratives ; réceptionner les véhicules ; effectuer les paiements conformément aux modalités convenues ; fournir les informations nécessaires au fournisseur.

15. Conditions financières et contractuelles

Les prix proposés devront inclure : le coût des véhicules ; les équipements ; la livraison ; les accessoires ; les garanties ; les frais administratifs applicables. Les offres financières devront être détaillées et clairement présentées au moyen du bordereau standardisé (Annexe B).

15.1 Dispositions contractuelles

- Le soumissionnaire retenu pour chaque lot signera un contrat distinct avec Zanmi Lasante, tout marché issu d'un appel d'offres requérant la conclusion d'un contrat ;
- Le taux de change de référence applicable est celui de la Banque de la République d'Haïti (BRH).

15.2 Échéancier de paiement

Les paiements sont effectués selon l'échéancier suivant, après réception et acceptation conforme :

- 30 % à la signature du contrat (avance), conditionnés à la remise d'une garantie bancaire d'avance de montant équivalent ;
- 40 % à la livraison et après inspection technique conforme (PV de réception – Annexe D) ;
- 30 % après réception définitive sans réserve et transfert complet des documents administratifs des véhicules.

15.3 Risque de change

Les offres libellées en USD sont réglées en USD ou, en cas de règlement en gourdes, converties au taux de référence BRH en vigueur à la date du paiement effectif de chaque étape (et non à la date d'ouverture des offres). Le traitement du change est précisé pour chaque échéance de paiement.

16. Pénalités et résiliation

16.1 Barème des pénalités de retard

- Pénalité de retard : 0,1 % du montant du contrat par jour calendaire de retard injustifié, plafonnée à 10 % du montant total du marché ;
- Distinction : les pénalités s'appliquent tant aux véhicules non livrés à la date convenue qu'aux véhicules livrés mais non conformes (jusqu'à correction ou remplacement) ;
- Franchise : une franchise de 5 jours est accordée en cas de force majeure dûment documentée et notifiée à ZL.

16.2 Résiliation

Le marché pourra être résilié en cas de : non-respect des clauses contractuelles ; fraude ; fausse déclaration ; incapacité de livraison ; non-conformité majeure.

17. Vérification et conformité

Les soumissionnaires seront soumis à une vérification des antécédents (background check), incluant le criblage obligatoire sur les listes OFAC et CSI. Les véhicules pourront faire l'objet d'une inspection technique avant leur acceptation définitive (PV – Annexe D). La séparation des tâches est respectée : le créateur du bon de commande ne peut en être l'approubateur.

18. Résultats attendus

Le projet devra permettre : une amélioration de la mobilité du personnel ; une meilleure supervision des sites ; une réduction des interruptions logistiques ; une amélioration des capacités d'intervention ; une meilleure continuité des soins ; un renforcement durable des capacités opérationnelles de Zanmi Lasante.

19. Dispositions finales

Zanmi Lasante se réserve le droit : d'accepter ou de rejeter toute offre ; d'annuler l'appel d'offres ; de demander des clarifications ; de procéder à des négociations ; de relancer la procédure si nécessaire. La participation au présent appel d'offres implique l'acceptation pleine et entière des dispositions du présent cahier des charges et de ses annexes.

20. PSEAH — Protection contre l'Exploitation, les Abus et le Harcèlement Sexuels

Zanmi Lasante (ZL) s'engage fermement à protéger les communautés qu'elle sert contre toute forme d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels (PSEAH). Tout fournisseur souhaitant collaborer avec ZL doit adhérer aux exigences ci-dessous et les intégrer dans ses pratiques opérationnelles.

20.1 Définitions

Exploitation sexuelle : tout abus réel ou tenté d'une position de vulnérabilité, d'un pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, incluant le fait de tirer profit de l'exploitation sexuelle d'une autre personne.

Abus sexuel : toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou dans des circonstances inégalitaires.

Harcèlement sexuel : toute sollicitation ou avance sexuelle inopportune, tout comportement verbal ou physique à caractère sexuel non souhaité créant un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant.

20.2 Engagements requis du fournisseur

- Disposer d'une politique écrite de zéro tolérance à l'égard de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, applicable à l'ensemble de son personnel, sous-traitants et représentants impliqués dans l'exécution du contrat ;
- Informer et former son personnel sur les normes de conduite PSEAH avant toute intervention sur les sites de ZL ;
- S'assurer qu'aucun employé affecté à ce marché ne figure sur une liste de délinquants sexuels connus ou n'ait fait l'objet d'une sanction pour comportement sexuel inacceptable ;

📍 18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

☎ Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

- Signer et faire signer à ses employés un code de conduite PSEAH conforme aux standards de ZL et de PIH.

20.3 Mécanismes de signalement

Tout incident PSEAH survenant dans le cadre de l'exécution du contrat devra être signalé dans un délai de 24 heures à ZL. Les canaux disponibles sont : le responsable de la Direction des Opérations de Zanmi Lasante ; la ligne d'alerte confidentielle de PIH/ZL (numéro communiqué à la signature du contrat) ; par écrit à zlocalprocurement@pih.org. Le fournisseur est tenu de coopérer pleinement à toute enquête diligentée par ZL ou ses partenaires.

20.4 Sanctions et résiliation

- La suspension immédiate du personnel concerné et son retrait du périmètre du contrat ;
- L'émission d'un avertissement formel avec mise en demeure de remise en conformité sous 72 heures ;
- La résiliation du contrat pour faute, sans préjudice de tout recours judiciaire, en cas de récidive ou de violation grave.

Le non-respect de ces dispositions peut également entraîner l'exclusion définitive du fournisseur de tout futur appel d'offres de ZL et de PIH.

ANNEXES

Les annexes ci-après font partie intégrante du présent cahier des charges. Les annexes A, B, C et E doivent être complétées et signées par le soumissionnaire ; les annexes D et F sont des outils internes complétés par Zanmi Lasante lors de l'évaluation et de la réception.

Annexe A — Formulaire d'offre technique standardisé

Le soumissionnaire complète, ligne par ligne, la conformité de son offre aux spécifications. Indiquer « Oui / Non », puis la valeur réellement proposée et, le cas échéant, l'écart technique justifié.

Tableau de conformité (à reproduire pour chaque type de véhicule du lot concerné) :

Spécification requise	Conforme (O/N)	Valeur proposée	Écart / justification
Transmission intégrale 4x4			
Motorisation diesel $\geq 4,2$ L / ≥ 131 ch			
Suspension renforcée / garde au sol élevée			
Charge utile (pick-up) $\geq 1\,000$ kg			
Ambulance Type B EN 1789:2020			
Dimensions compartiment patient (220×160×140 cm)			
Système électrique (batterie ≥ 100 Ah / alt. ≥ 120 A / onduleur)			
Oxygène (type E/M, autonomie ≥ 4 h à 6 L/min)			
Équipements médicaux (voir Annexe F)			

Références de projets similaires (3 minimum) : _____

Nom et signature du représentant légal : _____

Date : _____

📍 18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

☎ Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

Annexe B — Bordereau des prix unitaires

Chaque soumissionnaire complète le présent bordereau. Devise : HTG ou USD (préciser). Les prix incluent équipements, accessoires et garanties.

Désignation	Qté	Prix unitaire	Montant total
Lot 1 — Pick-up double cabine 4x4	1		
Lot 1 — Véhicule de transport 4x4 (9 places)	2		
Lot 2 — Ambulance 4x4 Type B (EN 1789)	3		
Frais de livraison (Cap-Haïtien ou Hinche)	—		
Frais de mise en service / immatriculation	—		
Formation à l'utilisation / maintenance	—		
Garantie étendue (option)	—		
Taxes applicables	—		
TOTAL GÉNÉRAL (toutes taxes comprises)			

Devise de l'offre (préciser HTG ou USD) : _____

Validité de l'offre : _____ jours (≥ 90)

Conditions de paiement proposées : _____

Nom et signature du représentant légal : _____

Date : _____

Annexe C — Formulaire d'éthique et code de conduite fournisseur

Date: _____

Appel d'offre N°: _____

Nom du soumissionnaire : _____

Adresse du soumissionnaire : _____

CODE DE CONDUITE :

A. Normes du travail

Les normes de travail de ce code sont fondées sur les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

- *L'emploi est choisi librement*

Il n'y a pas de travail forcé, en servitude ou non volontaire de prisonniers. Il n'est pas exigé par l'employeur de déposer de caution ni de papier d'identité de la part des travailleurs et ceux-ci sont libres de quitter leur employeur après un préavis raisonnable.

- *La liberté d'association et le droit à la négociation collective sont respectés*

Les travailleurs, sans distinction, ont le droit d'adhérer ou de fonder le/au syndicat de leur choix et de négocier collectivement. L'employeur adopte une attitude ouverte envers les activités légitimes des syndicats. Les représentants des travailleurs ne soient pas discriminés et peuvent s'acquitter de leurs fonctions de représentation au travail. Lorsque le droit à la liberté d'association et à la négociation collective est restreint par la loi, l'employeur doit faciliter et ne pas gêner le développement de moyens parallèles d'association indépendante et libre et de négociation.

- *Les conditions de travail sont sûres et hygiéniques*

Un environnement de travail sûr et hygiénique doit être fourni, en gardant à l'esprit les connaissances générales en ce qui concerne le secteur et tout risque spécifique. Des mesures adéquates doivent être prises pour prévenir les accidents et les atteintes à la santé découlant de, liés à, ou survenant au cours du travail, en minimisant, autant qu'il est raisonnablement possible, les causes des risques inhérentes à l'environnement de travail. Les travailleurs recevront des formations à la sécurité et à la sûreté régulières et enregistrées, et ces formations devront être répétées pour les nouveaux travailleurs ou ceux étant réaffectés. Un accès à des installations sanitaires propres, à l'eau potable et, le cas échéant, à des installations sanitaires pour l'entreposage des aliments doit être fourni. L'hébergement, lorsqu'il est fourni, doit être propre, sûr et répondre aux besoins de base des travailleurs. La société qui respecte ces normes doit attribuer la responsabilité de la santé et de la sécurité du personnel à un représentant de la direction.

- *Le travail des enfants doit être proscrit*

Il ne doit pas y avoir de nouveau recrutement d'enfant. Les sociétés devront développer ou participer ou contribuer aux politiques et aux programmes qui prévoient la transition d'un enfant trouvé en situation de travail pour permettre à lui d'assister et de rester dans un parcours d'éducation de qualité jusqu'à ce qu'il devienne adulte.

📍 18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

☎ Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent être employés la nuit ou dans des conditions dangereuses. Ces politiques et procédures doivent être conformes aux dispositions pertinentes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

- *Les salaires sont payés*

Les salaires et avantages sociaux versés pour une semaine de travail ordinaire satisfont, au minimum, les normes légales nationales ou de référence de l'entreprise. Dans tous les cas, les salaires devraient toujours être suffisamment élevés pour répondre aux besoins fondamentaux et fournir des revenus discrétionnaires. Tous les travailleurs doivent être munis d'informations écrites et compréhensibles sur leurs conditions de travail en ce qui concerne les salaires avant leur embauche, et sur les particularités de leur salaire pour la période de paie concernée, chaque fois qu'ils sont payés. Les retenues sur salaire comme mesures disciplinaires ne doivent pas être autorisées ni les retenues sur salaires non prévues par le droit national sans l'autorisation expresse et éclairée du travailleur concerné. Toutes les mesures disciplinaires doivent être enregistrées.

- *Les horaires de travail ne sont pas excessifs*

Les horaires de travail sont conformes aux lois nationales et aux normes industrielles, selon celles qui offrent la plus grande protection. En tout état de cause, les travailleurs ne doivent pas être tenus de travailler au-delà des horaires de travail locaux légaux sur une base régulière. Les heures supplémentaires sont volontaires, ne doivent pas dépasser les limites légales locales, ne seront pas exigées sur une base régulière et seront toujours rémunérées à un taux majoré.

- *Aucune discrimination n'est pratiquée*

Il n'y a pas de discrimination à l'embauche, la rémunération, l'accès à la formation, la promotion, le licenciement ou la retraite fondée sur la race, la caste, la nationalité d'origine, la religion, l'âge, le handicap, le sexe, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle, l'appartenance syndicale ou l'affiliation politique.

- *Un emploi régulier est fourni*

Dans la mesure possible, le travail doit être effectué sur la base d'une relation de travail établie sur les lois et pratiques nationales. Les obligations envers les employés en vertu des lois de sécurité sociale ou du travail et des règlements découlant de la relation de travail régulière ne doivent pas être évitées grâce à l'utilisation de main-d'œuvre intérimaire, de sous-traitance ou de travail à domicile par arrangement, ou par le biais de programmes d'apprentissage où il n'y a pas de réelle intention de transmettre des compétences ou de fournir un emploi régulier, de même qu'aucune obligation ne doit être évitée grâce à l'utilisation excessive des contrats à durée déterminée d'emploi.

- *Aucun traitement cruel ou inhumain est autorisé*

Les sévices et châtiments corporels, la menace de violence physique, le harcèlement sexuel ou autre, et le harcèlement moral ou d'autres formes d'intimidation seront interdits.

B. Normes environnementales

Les fournisseurs doivent au minimum se conformer à toutes les exigences réglementaires et légales relatives aux impacts environnementaux de leurs activités. Des normes de performance détaillées sont du ressort des fournisseurs, mais doivent porter sur au moins les éléments suivants :

- *Gestion des déchets*

Les déchets sont réduits au minimum et les articles recyclés chaque fois que cela est possible. Des contrôles efficaces des déchets relativement à la pollution de la terre, de l'air et de l'eau sont adoptées. Dans le cas des matières dangereuses, les

📍 18 A, Route de Santo, Croix des Bouquets, Haïti

☎ Tel (509) 2813-0054 / (509) 2813-0016

plans d'intervention d'urgence sont en place.

- *Emballages et papier*

L'utilisation excessive et superflue de matériaux est à éviter, et les matériaux sont recyclés lorsque cela s'avère approprié.

- *Conservation*

Les processus industriels et les activités sont surveillés et modifiés au besoin pour assurer la conservation des ressources rares, telles que l'eau, la flore et la faune et les terres productives dans certaines situations.

- *Consommation d'énergie*

Tous les processus de production et de livraison, y compris l'utilisation du chauffage, de la ventilation, l'éclairage, les systèmes informatiques et les transports, sont fondés sur la nécessité de maximiser l'utilisation efficace de l'énergie et de réduire les émissions nocives.

- *Mesures de sécurité pour le transport et la manutention des marchandises*

Tous les processus de transport et de manutention sont fondés sur la nécessité d'optimiser les mesures de sécurité et de minimiser les risques de blessure pour les bénéficiaires de ZANMI LASANTE et le personnel ainsi que les employés des fournisseurs ou ceux de ses sous-traitants.

C. Comportement commercial

La conduite du fournisseur ne doit pas violer les droits fondamentaux des bénéficiaires de ZANMI LASANTE. Le

fournisseur ne doit pas être engagé :

1. dans la vente d'armes
2. dans la vente d'armes à des gouvernements qui violent systématiquement les droits humains de leurs citoyens, ou là où il y a des conflits armés internes ou des tensions importantes, ou lorsque la vente d'armes peut compromettre la paix et la sécurité régionales.

D. Règle de passation des marchés et des réglementations ZANMI LASANTE

Les Fournisseurs doivent se conformer aux règles de passation des marchés et réglementations ZANMI LASANTE définies dans le Manuel des Procédures Administrative, Comptables et Financières Version révisée. En particulier, la politique d'achat de ZANMI LASANTE. (Attribution du contrat). Ce faisant, les fournisseurs reconnaissent qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion mentionnées.

Principes de fonctionnement

La mise en œuvre du Code de conduite sera une responsabilité partagée entre ZANMI LASANTE et ses fournisseurs, informés par un certain nombre de principes de fonctionnement, qui sera revu de temps en temps.

ZANMI LASANTE :

1. Attribuera la responsabilité de veiller au respect du Code de conduite à un cadre supérieur.

2. Communiquera son engagement à mettre en œuvre le Code de conduite auprès des employés, des sympathisants et des bailleurs ainsi qu'à tous les fournisseurs de biens et services.
3. Mettra à disposition les ressources humaines et financières disponibles pour répondre à ses engagements pris, y compris la formation et des lignes directrices pour le personnel concerné.
4. Fournira des conseils et un soutien non financier raisonnable aux fournisseurs qui cherchent sincèrement à promouvoir et à mettre en œuvre les normes du Code de conduite dans leur propre entreprise et dans les chaînes d'approvisionnement pertinentes, compte tenu des ressources disponibles.
5. Adoptera des méthodes et des systèmes appropriés de surveillance et de vérification de l'exécution des normes.
6. Cherchera à maximiser les bénéfices tirés des ressources disponibles, par exemple en collaborant avec d'autres ONG, et en priorisant le traitement des cas les plus probables de non-conformité.

ZANMI LASANTE attend de ses fournisseurs que :

1. Ils acceptent la responsabilité des conditions de travail et environnementales dans lesquelles les services sont fournis par le fournisseur. Cela comprend tous les travaux sous contrat ou en sous-traitance ainsi que ceux menés par les travailleurs à domicile ou autres travailleurs externalisés.
2. Ils attribuent la responsabilité de la mise en œuvre du Code de conduite par un cadre supérieur.
3. Ils font une déclaration écrite d'intention concernant la politique de l'entreprise en ce qui concerne le Code de conduite et la façon dont celui-ci sera mis en œuvre, et en font part au personnel et aux fournisseurs ainsi que ZANMI LASANTE.

Les deux parties :

1. Exigeront la cessation immédiate des violations graves du Code et, lorsque celles-ci persistent, mettre fin à la relation d'affaires.
2. Chercheront à s'assurer que tous les employés sont conscients de leurs droits et participent aux décisions qui les concernent.
3. Éviteront toute discrimination à l'égard des entreprises des pays en développement.
4. Reconnaîtront la réglementation officielle et l'inspection des normes du travail, et les intérêts légitimes des syndicats et des autres organisations représentatives.
5. Recourront à l'arbitrage en cas de différends non résolus.

Application de la déclaration de principe

L'impératif humanitaire est primordial. Lorsque la rapidité de déploiement est essentielle pour sauver des vies, ZANMI LASANTE achètera des biens et services nécessaires à partir de la source disponible la plus appropriée.

ZANMI LASANTE ne peut accepter ni les augmentations de coûts non maîtrisées, ni les baisses de qualité. ZANMI LASANTE accepte les coûts internes appropriés, mais travaillera avec ses fournisseurs pour parvenir à des normes éthiques dans la mesure du possible sans augmentation des coûts ni diminution de la qualité.

Je soussigné accepte le Code de conduite ci-dessus et s'engage à respecter les normes du travail et environnementales spécifiées, à la fois dans ma propre société et celles de mes fournisseurs.

Nom & Poste du représentant autorisé du Soumissionnaire _____

Signature autorisée _____

Annexe D — Procès-verbal de réception technique

À compléter contradictoirement par Zanmi Lasante et le fournisseur, pour chaque véhicule, lors de la livraison (Art. 11.1).

Véhicule : _____ N° de châssis (VIN) : _____ Lot : _____

Point de contrôle	Conforme (O/N)	Observations / réserves
Kilométrage au compteur		
État extérieur (carrosserie, peinture, signalisation)		
État intérieur / équipements de sécurité		
Documents administratifs (facture, certificat, garantie)		
Équipements médicaux (ambulances – voir Annexe F)		
Essai de mise en route et fonctionnement		

Délai de correction des réserves : ≤ 10 jours ouvrables.

Pour Zanmi Lasante : _____

Pour le fournisseur : _____

Date : _____

Annexe E — Déclaration de conflit d'intérêts

À compléter et signer par le représentant légal du soumissionnaire (Art. 8).

Identification de la firme : _____

Représentant légal : _____ Fonction : _____

Liste des relations éventuelles avec Zanmi Lasante ou PIH (personnel, parenté, intérêts financiers) :

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus et m'engage à m'abstenir de toute participation en cas de conflit d'intérêts avéré, conformément aux politiques de ZL et de PIH.

Signature : _____

Date : _____

Annexe F — Checklist de conformité médicale des ambulances

Cette checklist est complétée par le référent médical de Zanmi Lasante pour chaque offre du Lot 2, puis réutilisée lors de la réception (Annexe D).

Équipement / exigence (EN 1789 Type B)	Conforme (O/N)	Marque / modèle proposé	Remarques
Civière principale + système de fixation			
Rampe d'accès arrière (alu, ≥ 300 kg, antidérapante)			
Cylindre d'oxygène type E (660 L) + régulateur/manomètre			
Cylindre d'oxygène type M (3 400 L) – trajets longs			
Autonomie oxygène ≥ 4 h à 6 L/min			
Set de colliers cervicaux (3 tailles)			
Planche dorsale adulte (backboard)			
Support de perfusion			
Éclairage médical intérieur			
Sirène + gyrophares			
Extincteur			
Batterie Auxiliaire			
Compartiment de rangement			
Revêtement intérieur lavable + ventilation adaptée			
Climatisation compartiment patient (≤ 26 °C / ext. ≤ 40 °C)			
Signalisation externe (bandes réfléchissantes, croix, mention AMBULANCE)			

Score technique médical attribué : _____ / 6 (critère A.1.c)

Évaluateur médical ZL : _____

Date : _____